

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00709

Numéro SIREN : 923 022 503

Nom ou dénomination : A.M.A

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 21304

A.M.A

Société par action simplifiée
Au capital de 100.00 Euros
Siège social : 36 Avenue du Président Franklin Roosevelt – 78200 MANTES LA JOLIE

923 022 503 RCS VERSAILLES

Ci-après « la société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,

LE NEUF OCTOBRE,

A QUINZE HEURES,

Les associés de la société par action simplifiée A.M.A au capital de 100.00 Euros ayant son siège social au 36 Avenue du Président Franklin Roosevelt – 78200 MANTES LA JOLIE, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 923 022 503 ;

Monsieur Ider BEN SAID possédant les 33 actions (NUMÉROTEES 1 À 33)

Monsieur Brahim LACHGAR possédant les 33 actions (NUMÉROTEES 34 À 66)

Monsieur Mohamed AKAZDAOU possédant les 34 actions (NUMÉROTEES 67 À 100)

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 36 Avenue du Président Franklin Roosevelt dans la commune de Mantes-La-Jolie, sur convocation faite par la gérance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Mohamed AKAZDAOU, associé qui possède ou représente le plus grand nombre de parts de la société.**

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président de la société
- Nomination d'un nouveau président de la société
-

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la démission du Président Mohammed ALLAoui,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée. Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

MA Bi LB

- Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.
- Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

« Un débat s'instaure entre les associés, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes : »

1^{ère} Résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, accepte et prend acte de la démission de Monsieur Mohammed ALLAOUI, président de la société A.M.A. à compter du 09 octobre 2023 à 16h00.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, nomme Monsieur Mohamed AKAZDAOU nouveau président de la société à compter du 09/10/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution.

La collectivité des associés décide que Monsieur Mohamed AKAZDAOU ne percevra aucune rémunération en sa qualité de président de la société durant une période de 24 mois à compter du 09/10/2023 et jusqu'au 08/10/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

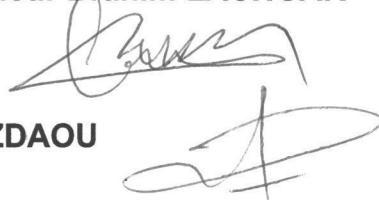
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

LES ASSOCIES

Monsieur Ider BEN SAID



Monsieur Brahim LACHGAR



Monsieur Mohamed AKAZDAOU